

N° 148. Allocation for-
faitive - fonds scolaires

M. de la et Mlle Dup. Frédéricique

Ponté n° 27. N. et S. par pour, B. et M. de la

M. de la 18 oct. 08

pour le budget

L. de la. ch. et h. in

L. B. Raffaele

Sur la circulaire préfectorale du 11.9.08 sur le versement de l'allocation forfaitive du fond solaire d'établissement d'enseignement public.

Considérant que l'allocation forfaitive pour l'année scolaire à venir sera de 1726^{fr} 58.

Le Conseil municipal autorise l'utilisation de ce crédit conformément au pro-
gramme suivant :

réfection de peintures des deux classes,
à l'école de filles, douze sur 1/2 rue.

estimation, entreprise M. de la M. de la = 301,96

Paiement sur crédit aut. 6312 du budget 1908.